



REUNION CONSEIL FEDERAL DU 18/11/2023

VISIO CONFERENCE

NOM	STATUT	POUVOIR DE :
Serge ODIN	PRESENT	
Frédéric HEBRARD	PRESENT	PETER DIN / Robin DEVILLE
Frédéric DENIS	PRESENT	
Noël DECRETON	PRESENT	
Michel THIERY	PRESENT	
Martine DELVILLE	PRESENT	
Jean Claude PIVETEAU	PRESENT	
Joël HENNESSY	PRESENT jusqu'à 9h30 environ	
Francis TABARY	PRESENT à partir de 10h30 environ	
Christian CHARPENET	PRESENT	Alban WILLIAM
Patrick DEBERG	INVITE	
Serge ARIAL	INVITE	
Philippe LE NOURS	INVITE	
Gérald ROUGEVIN	INVITE	

Président de séance : Serge ODIN

Secrétaire de séance : Christian CHARPENET

13 membres présents ou représentés valablement sur 18 élus. Le quorum est atteint et le Conseil est valide.

Liste des décisions adoptées :

- Validation du compte rendu du CF d'avril 2023
- Accord sur le processus de validation des futurs statuts
- Courrier de rappel à l'ordre à Laurent GUEZ par Serge ODIN
- Accord sur le démarrage de la démarche QUALIOP

Début de la séance vers 9h15

1- Mot du président

Serge ODIN remercie la présence des participants à cette réunion du CF avec un ordre du jour allégé. Il regrette le manque de présence physique par cette visio.

2- Validation du compte rendu du dernier conseil fédéral

Joël HENNESSY prend la parole, exposant les problèmes des comptes rendus d'avril 2023 de l'Assemblée Fédérale (AF) et du Conseil Fédéral (CF), soulignant des anomalies, des omissions persistantes malgré des corrections promises, et une décision du bureau remettant en question selon lui l'utilité du CF. Des demandes non conformes aux règles démocratiques, des infractions budgétaires, et des remises en question du conseil suscitent des inquiétudes. Après des échanges téléphoniques, Joël annonce sa démission du conseil fédéral pour permettre un fonctionnement sans perturbations.

Il se déconnecte sans attendre de réponse ou de débat.

Serge ODIN confirme l'envoi de sa réponse à Joël, soulignant la transparence. Il souhaite enregistrer les réunions pour éviter distorsions. La commission des statuts, consultée, ne détecte aucune anomalie. Sa réponse à Joël insiste sur des propos sortis de leur contexte, défendant l'idée que la critique est essentielle, mais reconnaissant les aspects positifs. Il désapprouve la suspicion initiale, soulignant que des erreurs peuvent être involontaires.

Frédéric HEBRARD aborde le non-respect des textes, reconnaissant que les pratiques peuvent évoluer, suggérant une adaptation des textes si les pratiques actuelles sont pertinentes. Il souligne le rôle de la commission de révision des statuts dans cette adaptation.

Frédéric DENIS souligne la souveraineté des assemblées, y compris le conseil. La commission a examiné cette question, affirmant que les assemblées restent souveraines si leurs décisions respectent les textes votés.

Malgré les affirmations de conformité de Frédéric DENIS et Christian CHARPENET, Jean Claude PIVETEAU reste sceptique.

Résultat du vote de validation du compte rendu du dernier conseil fédéral :

Pour (y compris pouvoirs)	Contre	Abstention
10	0	1

Le compte rendu est validé.

3- Point sur le congrès de la Grande Motte

Serge ODIN exprime ses remerciements à Serge Arial, Philippe LENOURS, et toute l'équipe pour l'excellent congrès. Serge Arial exprime sa tristesse pour la démission de Joël, soulignant sa contribution significative à la fédération.

Concernant le congrès à la Grande-Motte, Serge Arial relève le défi de rejoindre le projet en cours et forme une nouvelle équipe. Il souligne l'importance de maintenir une diversité artistique, inspirée d'autres événements européens. Malgré des débuts difficiles, la décision de poursuivre a été bien perçue avec la participation de 30 artistes et 40 exposants, démontrant le succès de la diversité artistique visée.

La communication, malgré des défis, est saluée grâce à une collaboration avec la cellule Communication, notamment avec Patrick. Le personnel du Palais des congrès et du casino a été remarquablement disponible malgré le fort turnover, facilitant la coordination efficace entre l'équipe du congrès, les bénévoles locaux, et les responsables des lieux.

Le succès de l'application du congrès, téléchargée plus de 450 fois, est noté, bien que le rappel pour le vote du public ait été insuffisant, entraînant une faible participation. Frédéric DENIS propose de stabiliser la méthode de vote pour éviter la confusion.

Le gala d'ouverture, avec plus de 350 spectateurs, est qualifié de réussite, attribuant cela aux relations de Christian PLACE qui a permis une couverture médiatique importante.

Philippe LENOURS souligne des problèmes de réservation de places et des complications avec Helloasso, mais des efforts ont été faits pour résoudre ces problèmes.

Serge Arial mentionne des problèmes d'organisation, notamment la numérotation de la salle et un imprévu avec le régisseur général, soulignant l'importance de recevoir un plan exact à l'avance pour les futurs événements.

Le congrès a généré des recettes dépassant les prévisions, avec un excédent de plus de 8 000 € à partager équitablement avec le club de Montpellier. Malgré le déficit prévisionnel annoncé, des ajustements financiers ont permis d'optimiser les recettes.

En conclusion, le congrès a été un succès sans retour négatif, suscitant la satisfaction des équipes de Montpellier et de la structure congrès, avec un enthousiasme général à la sortie. Un bilan détaillé sera effectué avec Patrick DEBERG, et un deuxième questionnaire FFAP sera élaboré pour recueillir davantage de retours via les réseaux sociaux. Serge ODIN félicite la cellule congrès pour sa gestion efficace par rapport à d'autres congrès.

4- Congrès au TOUQUET

Lors de la réunion, Noël DECRETON soulève deux préoccupations : d'abord, les retards possibles dans le contrôle des comptes après la démission de Joël HENNESSY de la commission de contrôle, puis la mention du congrès au Touquet à l'ordre du jour, précisant qu'il n'interviendra pas en tant que directeur, mais en tant que contributeur.

Frédéric HEBRARD s'interroge sur la continuation du travail de la commission de contrôle en l'absence de Joël HENNESSY. Noël DECRETON explique que Joël était le responsable de la commission et qu'il faudra trouver un remplaçant tout en vérifiant la possibilité de coopter un nouveau responsable.

Serge Odin suggère d'inviter Serge Arial à participer à l'ensemble de la réunion en tant qu'invité global, soulignant qu'il peut contribuer aux échanges.

Serge Arial clarifie qu'il ne cherche pas à prendre la place de quiconque, mais à occuper la sienne. Il exprime le besoin d'être informé à l'avance sur les questions liées aux congrès.

Serge ARIAL souhaite finaliser les préparatifs à la Grande-Motte avant de se concentrer sur le Touquet, indiquant que l'équipe locale est bien préparée. Actuellement, environ 20 exposants et 200 personnes sont inscrits pour le congrès.

5- Intérêt général : suite à donner

Christian CHARPENET informe que l'administration fiscale a émis un retour négatif, identifiant un seul point comme un obstacle réel : la perception que la FFAP concerne un nombre restreint de personnes. Deux options sont envisagées : reprendre le dossier actuel ou déposer une nouvelle demande. Afin de renforcer le dossier, les présidents sont invités à signaler les actions visant à toucher un public plus large, comme la participation au Téléthon ou des interventions dans les hôpitaux.

Serge Odin rappelle l'historique, soulignant les soucis constants de réduire les dépenses et de trouver des sponsors. L'héritage de Pierre Brahma s'est avéré compliqué et les échanges notariaux complexes et particulièrement long. Potentiellement ça pourrait aboutir sur une imposition importante.

Serge ODIN précise que Dominique LEBEL, coach de l'équipe de France, s'est engagé à nous soutenir. En partenariat avec Noël DECRETON, Christian CHARPENET, lui-même et d'autres, nous avons progressé. Grâce aux conseils de Dominique nous avons consulté le cabinet FIDAL.

Cependant, des tensions internes émergent. Serge ODIN annule les missions de Dominique LEBEL, ce dernier ayant estimé que la fédération n'agit pas assez rapidement et qu'il a finalement choisi de se retirer pour mettre en place son propre projet. Il souligne l'importance d'ajuster les statuts pour augmenter les chances d'obtenir un rescrit, proposant de déposer une nouvelle demande plutôt que de faire appel de la décision négative.

Noël DECRETON insiste sur la nécessité d'aller de l'avant et mentionne que FIDAL contactera l'administration pour vérifier la suite de la demande. En cas de réponse positive, le processus continuera; sinon, un deuxième dossier sera déposé. Il expose les coûts associés à cette démarche (7200€TTC + 2200€TTC en cas de succès), exprimant des craintes quant aux possibles obligations fiscales futures et suggérant d'attendre le moment opportun pour discuter de l'externalisation de la comptabilité.

6- Révision des statuts

Pour rappel, membres de la commission de révisions des statuts : Frédéric HEBRARD, Frédéric DENIS, Michel THIERY, Lionel PETIOTALOT et Christian CHARPENET

Frédéric HEBRARD nous informe que l'idée principale vise à optimiser le processus de révision des statuts de la Fédération en adoptant une approche progressive et inclusive. Initialement, l'idée est de partager le projet avec le bureau, puis avec le conseil fédéral, pour obtenir une première relecture et des retours constructifs. Cette étape préliminaire permettrait d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires au projet.

Ensuite, pour faciliter la compréhension et la discussion des nouveaux statuts, l'idée est de diviser le processus en plusieurs réunions d'information spécifiques à certaines sections, en commençant par les titres 1 à 4. Ces sessions seraient planifiées à des dates différentes pour accommoder les disponibilités des membres. Après chaque réunion, le texte des statuts serait partagé, invitant les participants à fournir des retours officiels.

La proposition suggère ensuite que la commission effectue d'éventuels ajustements en fonction des retours reçus. La lecture des titres 5 à 7 des statuts suivrait un processus similaire avec au moins deux réunions d'information, de discussion et d'échange, suivies d'un envoi du texte pour recueillir des retours. Ce processus itératif permettrait une collaboration efficace et une amélioration continue du projet.

Si cette approche réussit, la proposition envisage un vote en ligne à la fin du processus. Ce vote serait facilité par les réunions d'information préalables, les échanges et les corrections apportées. Les membres auraient alors 15 jours pour voter en ligne, offrant un délai plus flexible pour une discussion approfondie. L'objectif est de rendre le processus de révision des statuts plus fluide, plus inclusif et moins contraint par le temps.

En résumé, la proposition suggère une approche méthodique, débutant par des étapes préliminaires de partage et de relecture, suivies de réunions d'information segmentées, d'ajustements en fonction des retours, et enfin d'un vote en ligne. Cette approche permettrait de garantir une compréhension approfondie des changements proposés et de favoriser la participation active des membres de l'Assemblée fédérale dans le processus de révision des statuts de la Fédération.

Processus de révision des statuts :

- Remplacement de FFAP par FFAM dans les statuts actuels
- Validation de ces statuts révisés
- Statuts révisés (fond et forme) (fait)

- Principes utilisés pour la révision des statuts (fait)
- Présentation statuts révisés au Bureau fédéral
- Ajustements éventuels des statuts
- Validation statuts révisés par le Bureau fédéral
- Présentation dernière révision des statuts au Conseil fédéral
- Ajustements éventuels des statuts
- Validation statuts révisés par le Conseil fédéral
- Présentation titre 4 des statuts à l'Assemblée fédérale
- Réunion 1
- Réunion 2 (autre date mais même contenu que réunion 1)
- Ajustements éventuels des statuts
- Validation révision titre 4
- Présentation titres 1, 2, 3, 5, 6 et 7 des statuts à l'Assemblée fédérale
- Réunion 3
- Réunion 4 (autre date mais même contenu que réunion 3)
- Ajustements éventuels des statuts
- Validation révision titres 1, 2, 3, 5, 6 et 7
- Envoi nouveaux statuts (validés par l'AF) en préfecture

Les autres membres de la commission approuvent la présentation de Frédéric HEBRARD
 Serge ODIN remercie la commission pour ce travail laborieux. Il reste sans doute quelques ajustements à faire suite au retour de l'administration fiscale sur la demande de rescrit.
 Les participants étant d'accord avec le processus, Frédéric HEBRARD conclut en indiquant que la suite est donc de faire une première lecture avec le bureau

7- Logo FFAM : méthodologie / calendrier

Patrick de BERG souligne l'absence de travaux de composition visuelle malgré la réflexion générale. Des bénévoles, y compris des externes à la fédération, contribuent. Ils proposeront 4 ou 5 modèles maximum au bureau. Pour éviter trop de débats contradictoires il ne sera présenté que 2 ou 3 projets à l'assemblée fédérale. Patrick DEBERG veut éviter des discussions chronophages et encourage la confiance en la cellule communication pour des idées, besoins ou réflexions.
 Serge Odin annonce qu'un ami de ses fils, designer, a accepté de travailler bénévolement sur un logo pour la fédération en collaboration avec la cellule communication. Il encourage toute personne souhaitant contribuer à la recherche d'un logo ou d'images. Il souligne la nécessité pour le bureau, en collaboration avec la communication et d'autres volontaires, de définir les directives pour le nouveau logo, écartant à priori l'idée du coq et du chapeau. Il insiste sur l'importance de donner des pistes sans imposer des directives précises aux contributeurs.

Frédéric HEBRARD résume en précisant que le bureau et la cellule communication réalise le cahier des charges et le calendrier puis la cellule communication cherche des designers pour faire des propositions.

Serge ODIN précise que des clubs demandent le nouveau logo pour leurs communications, publicités, bannières, etc. Soulignant l'importance de répondre à ces demandes, il insiste sur la nécessité d'avancer. La Fête de la Magie, prévue initialement en mai, requiert également le nouveau logo. En concertation avec Noël DECRETON, ils envisagent une présentation officielle au Congrès FFAP au Touquet.

Frédéric HEBRARD rappelle qu'il est prévu que ce logo soit présenté en assemblée fédérale du 6 avril 2024.

Francis TABARY informe qu'il est intéressé qu'il veuille bien s'impliquer dans cette démarche.

Jean Claude PIVETEAU désire participer en tant qu'observateur.

Membres de la cellule communication : Patrick de BERG (responsable) robin DEVILLE, Éric Parker, Jimmy Look et Stéphane Cabanes, Lionel PETITALOT restant disponible à la demande.

8- Point financier et budget prévisionnel

Noël DECRETON annonce la présentation du budget prévisionnel à la prochaine assemblée fédérale, avec une première présentation au Conseil Fédéral si possible. Actuellement, peu d'informations sont disponibles, mais des dépenses importantes, notamment sur le BIAM, les EDF, et les honoraires d'avocats, nécessiteront des décisions. Le budget ressources de 2023 est en conformité, avec 1165 membres générant 68 000€ de recettes, dont 29 000€ provenant de la revue. Une participation pour l'occupation des locaux de la maison de la FFAP est soulignée. Les recettes publicitaires dans la revue dépassent les prévisions, atteignant 1500€, et des revenus financiers supplémentaires sont attendus grâce à la hausse des taux d'intérêt.

Une participation d'environ 4 000 € est attendue suite à l'annonce de Serge ARIAL concernant un excédent de congrès. Cependant, les frais d'avocats, initialement budgétés à 1 200 €, s'élèveront finalement à 7 200 € cette année, entraînant une perte de 6 000 € mais qui seront compensée par d'autres éléments.

La boutique semble stagner avec des produits peu attractifs, et la FFAP n'est pas bien équipée pour la promotion. Il estime que la FFAP ne devrait pas nécessairement gérer une boutique, soulignant l'importance d'être actif sur les réseaux sociaux. Il suggère une révision de cette approche.

Noël DECRETON aborde ensuite deux aspects significatifs au sein de la FFAP : l'équipe de France de Scène et l'équipe de France de close up. Concernant la première, les ressources d'inscription des stagiaires et un partenariat de 5000€ avec la Maison de la Magie à Blois ont été acquis. Cependant, le mécénat, initialement budgété à 2800€, s'est limité à 1000€, potentiellement soumis à des taxes. Le dépassement des dépenses de l'équipe de France de Scène sont estimées à 2700€ (il reste des factures à recevoir). Pour exemple, le stage de Blois a coûté 8775€ avec des ressources pour 6815€. Les frais d'hébergement de l'équipe Italienne ont été pris en charge avec une réciprocité lorsque l'équipe de France ira en stage en Italie.

Serge ODIN précise que le stage a été très apprécié par l'équipe Italienne et que la réciprocité va se faire, c'est une question de date.

En ce qui concerne l'équipe de France de close up, l'absence de ressources est soulignée, et les dépenses devraient dépasser les prévisions, s'élevant à environ 6000€. Des inquiétudes sont exprimées quant à la pertinence des investissements et à la nécessité de respecter les budgets établis. Noël DECRETON refuse de préparer des budgets pour 2024 sans un engagement clair envers le respect des dépenses. Il critique également le non-respect continu des règles et des engagements envers l'équipe de close up, mettant en lumière la nécessité de repenser cette approche. Pour information, un stage de l'équipe de France de close up coûte au minimum 1300€.

Des préoccupations sont soulevées quant à l'organisation des stages, avec des cas où le nombre de coaches dépasse celui des stagiaires.

Globalement, il y a un manque de transparence et d'information ayant des répercussions financières.

Enfin, Noël DECRETON souligne la non-reportabilité du mécénat d'une année à l'autre, soulignant la nécessité de respecter les principes comptables.

Noël DECRETON précise que ce sont les responsables de structures qui lui demandent de payer leurs dépenses et que ce n'est pas à lui de juger de l'opportunité de la dépense mais seulement de sa validité.

Martine DELVILLE, responsable financier de l'équipe de France de scène, assure la gestion des paiements des membres et tempère les initiatives impulsives de Pathy BAD. Elle mentionne les défis de découvrir des informations à la dernière minute. Soulignant la contribution financière significative des stagiaires, elle cite le stage de Plouha avec 2875 € et Blois avec 2015 € payés par les participants, bénéficiant également d'une aide de 5000 € de la Maison de la Magie. Bien qu'ayant utilisé une partie du mécénat, elle s'efforce de maintenir des coûts raisonnables pour la fédération.

Initialement, il était convenu d'une subvention de la fédération de 3000 €.

Martine DELVILLE souligne son rôle dans l'établissement du budget 2024 de l'équipe de France de scène, précisant qu'elle envoie les données à Pathy BAD pour vérification. Elle rappelle qu'elle n'est pas responsable de la structure et évoque des désistements de stagiaires, conduisant à des déficits financiers. Pour pallier cela, elle annonce la décision de demander des acomptes aux inscriptions pour les stages 2024. Elle défend le travail conséquent effectué au sein de la structure, soulignant les efforts financiers des stagiaires, et encourage toute discussion directe avec le responsable de la structure en cas de préoccupations. Enfin, elle salue l'initiative de la fédération depuis 2009 pour les équipes de France.

Noël DECRETON confirme les chiffres de Martine DELVILLE. Il souligne que les stagiaires de l'équipe de France de scène paient une cotisation annuelle de 100€ en plus de la cotisation FFAP. En revanche, pour l'équipe de France de close up, la participation est entièrement gratuite. Il précise que pour les coaches, seuls leurs frais sont remboursés.

(Tous les éléments chiffrés paraissent à la fin de ce document)

Noël DECRETON pose la question de l'augmentation de la participation financière au paiement des charges pour les structures qui utilisent la maison de la FFAP.

Serge ODIN rappelle la demande de Claude ABACUS qui nous a informés que certains membres du CMP rencontrent des problèmes d'accessibilité aux toilettes. Il suggère la construction de toilettes au rez-de-chaussée, en remplacement du bar actuel.

9- Retour sur la situation de l'EDF Close Up

A la demande de Jean Claude PIVETEAU, Serge ODIN précise qu'un courrier a été fait à Laurent GUEZ mais que dans les faits il ne se passe rien.

Jean Claude PIVETEAU pense qu'on devrait changer de responsable mais Frédéric DENIS précise que nous ne pouvons pas et que nous devons attendre les prochaines élections.

Serge ODIN confirme que Laurent GUEZ, ayant été gravement malade, a bien reçu un courrier de sa part exprimant des vœux de rétablissement. Lors de la réunion du bureau, il a été mentionné que Laurent avait organisé une réunion des responsables de l'EFC (Équipe de France de Close-Up) et constitué une équipe autour de lui. Serge demande des nouvelles de cette initiative, rappelant

qu'une équipe avait été envisagée, et il sollicite un compte rendu de la réunion avec la répartition des rôles des membres.

La réponse de Laurent indique qu'il n'a pas encore toutes les réponses nécessaires pour valider la plaquette de l'équipe de France de close-up. Cependant, il fournit les noms des membres de l'équipe de direction, dont la communication est assurée par Ludovic Julio, la logistique par Pascal BOUCHE, l'organisation des spectacles par Stéphane Gomez, et l'équipe de coaching composée de Bernard BILIS, Jean-Jacques SANVERT, Ludovic JULLIOT, Pascal BOUCHE, et Laurent GUEZ lui-même. Laurent mentionne qu'il a été question d'un trésorier, mais compte tenu de la centralisation de la trésorerie sur la FFAP, il est considéré comme sans objet, et en pratique, Noël DECRETON est impliqué dans la gestion financière.

Frédéric DENIS exprime des doutes sur l'implication réelle des membres de l'équipe de direction de l'EDF Close Up, suggérant que Laurent GUEZ pourrait utiliser des hommes de paille. Il mentionne que Pascal BOUCHE a confirmé ne pas s'occuper de la logistique, affirmant que ce n'était pas son rôle, une affirmation que Frédéric DENIS confirme en raison de sa connaissance approfondie de la personne. Selon lui, Laurent aurait attribué des noms pour faire plaisir, mais ces personnes ne seraient pas réellement impliquées. Frédéric HEBRARD partage la même préoccupation et indique que Stéphane Gomez, membre du CMS, lui aurait fait part du manque d'informations de la part de Laurent GUEZ. Selon Frédéric HEBRARD, Stéphane Gomez prend la responsabilité de travailler sur le plan artistique avec les membres.

Serge ODIN annonce que le bureau a reçu des nouvelles de l'équipe de France de close-up par un mail daté du 15 septembre 2023. Il communique le calendrier pour l'année suivante, indiquant que le stage de septembre a eu lieu les 9 et 10 à la Maison de la FFAP en préparation du concours à la Grande Motte. Les participants comprenaient Laurent GUEZ, Pascal BOUCHE, Ludovic JULLIOT, Jean Jacques SANVERT, et Stéphane GOMEZ, avec les stagiaires David VANDAMME, Jason Mercier, Daniel KRELENSTEIN, et Robin DEVILLE. Le calendrier 2023/24 est fixé aux dates suivantes : 25 et 26 novembre 2023, 9 et 10 mars 2024, 4 et 5 mai 2024, 7 et 8 septembre 2024. Un stage supplémentaire en juin est prévu, la date et le lieu restant à confirmer. Serge ODIN exprime sa gratitude envers le bureau et le conseil pour leur soutien dans cette initiative qui renforce la visibilité de la FFAP tant en France qu'à l'international.

Frédéric DENIS explique que la question concernant Laurent GUEZ ne sera abordée qu'au moment des élections de 2025. D'ici là, pour gérer la situation, il propose que le bureau ou le trésorier annonce que toute dépense supplémentaire doit être conforme au budget voté. Laurent GUEZ devrait se conformer à la somme allouée de 4000 € et ne pas la dépasser, sauf s'il dispose de ressources supplémentaires, auquel cas une discussion pourrait être envisagée. L'idée est de revenir à la pratique antérieure où un budget était établi et respecté.

Il est convenu que Serge ODIN fasse un courrier de rappel à l'ordre à Laurent GUEZ afin de lui faire part du dépassement de budget pour 2023 (à ce jour de 300€) et d'une éventuelle annulation du prochain stage.

10- BIAM : QUALIOP

Gérald ROUGEVIN informe qu'il ne revisitera pas en détail le PowerPoint déjà envoyé, mais fournira une vue d'ensemble des informations pour faciliter une prise de décision ultérieure. Il divise son

exposé en deux parties : d'abord, un rappel de l'année 2023, puis des propositions et perspectives pour les trois prochaines années. Il présente brièvement l'organigramme rappelant qu'il est le responsable, suivi de deux membres bénévoles pour l'administratif (Frédéric PELOUX et David COVEN), notant le désistement d'un troisième membre en cours d'année. En outre, il mentionne sept formateurs-intervenants et un jury composé de quatre personnes, soulignant que cette structure globale assure le fonctionnement des formations, de l'administratif, de l'encadrement et de l'évaluation.

Il décrit l'année 2023 comme une période de transition, soulignant son élection par l'Assemblée fédérale en avril. En raison de ce changement, la continuité des actions de l'année précédente a été complexe. La communication, cruciale pour le recrutement, a débuté en juin ou début juillet, conduisant à un nombre limité de candidats (moins de 10). Face à cette situation, la décision a été prise d'annuler et de reporter à 2024. L'orateur exprime l'importance de normaliser les échanges et actions liés à la communication dans le temps. Il souligne le besoin d'amélioration dans la coordination avec le groupe de communication, notant des retours difficiles à obtenir malgré les efforts déployés.

Gérald ROUGEVIN exprime ses attentes envers le Conseil fédéral et le bureau, souhaitant qu'ils prennent position sur la priorité accordée à la communication pour le BIAM par rapport aux autres domaines de communication. Reconnaisant que d'autres sujets existent, il suggère la nécessité de hiérarchiser en fonction de l'importance des thèmes.

Il souligne que la non-prise en charge du CPF (Crédit de Formation Personnel) est un véritable obstacle, car c'est la première question posée par les candidats, tant à l'écrit qu'à l'oral. Il est convaincu que la prise en charge du CPF est essentielle pour assurer le bon déroulement du BIAM.

Il explique que l'obtention de la certification QUALIOPI est la seule solution pour utiliser le CPF. QUALIOPI est une marque délivrée par des organismes certificateurs payants, soumis à des audits réguliers. Il souligne l'importance du premier audit pour établir les bases de la certification. Pour garantir l'obtention de la qualification en moins de douze mois, il recommande de se faire accompagner par un organisme tiers, permettant la mise en place préalable des éléments, la réalisation d'audits blancs, la possibilité d'être référent handicap, et enfin, de maintenir une veille juridique permanente, ce qui est une obligation pour la fédération afin de conserver la certification.

Le processus pour obtenir un certificat QUALIOPI dure entre 6 et 10 mois, visant à être complété en moins d'un an. L'effort requis est estimé à environ 6 heures par semaine de travail pour l'équipe. En ce qui concerne les coûts, le processus annuel moyen peut être absorbé par une augmentation du tarif de la formation au fil des années. Cependant, pour obtenir la première certification, il y a un surcoût initial plus difficile à amortir sur les années suivantes. Cela est considéré comme un investissement initial qui, une fois la certification QUALIOPI obtenue, permet d'ajuster les tarifs pour amortir les coûts sur l'année suivante. Des détails plus précis sur les coûts sont présentés dans la diapositive COUT QUALIOPI 2024.

Quatre devis ont été obtenus après avoir sollicité plusieurs organismes certificateurs. Bien que les coûts globaux soient similaires, les différences se situent dans les entre-deux audits et les accompagnements. L'APAVE pour le pré-audit et l'audit annuel est perçu comme sérieux et exigeant, offrant une qualité certifiée. Pour l'accompagnement SI CONSULTING, avec un bon contact et une compréhension des besoins de la fédération, propose des services supplémentaires, y compris une

réduction de plus de 1000 €. Ils accompagnent sur un audit blanc, un référent handicap, une veille réglementaire mensuelle, et la mise en place documentaire.

Le calendrier prévu initialement débutait en novembre 2023, avec un coût de 6000 € sur les 6 premiers mois. Ensuite, chaque année, après la certification, un coût d'environ 2300-2400 € est prévu pour l'audit intermédiaire, obligatoire pour maintenir la certification.

Ensuite tous les 18 mois, des dépenses de 2500 à 3000 € sont nécessaires, ce qui, avec 10 candidats par session annuelle, pourrait nécessiter une augmentation d'environ 300 € par candidat pour maintenir l'équilibre financier. Ainsi, la proposition est d'augmenter les coûts de formation à partir de 2025, passant de 480 € à 780 €. Pour compenser ce surcoût, il est proposé d'ajouter une 6e journée de formation, prolongeant non pas le vendredi, mais jusqu'au samedi soir, afin d'enrichir le contenu tout en répartissant les journées de manière plus légère.

Cette qualification pourrait générer deux avantages majeurs : l'obtention d'une certification et une augmentation potentielle des candidats. Actuellement, l'absence de certification rend difficile le maintien du BIAM à long terme, les candidats considérant le coût global de 1000€ par semaine comme prohibitif.

La décision de poursuivre revient au conseil et au bureau. Les contrats nécessaires pour la certification incluraient un accord avec la société chargée de la certification et une collaboration avec celle en charge de l'accompagnement. Ces enjeux revêtent une importance significative pour l'avenir et la visibilité du BIAM au sein de la fédération.

Serge ODIN remercie Gérald pour ce travail

Frédéric HEBRARD interroge Gérald ROUGEVIN sur les éventuels points faibles conduisant à la perte de qualification. Gérald estime que ces vulnérabilités seront identifiables lors de l'analyse du parcours nécessaire pour obtenir la qualification. Certaines actions pourraient être rapidement mises en œuvre, tandis que d'autres demanderaient plus de temps. Il exprime sa confiance quant à l'obtention de la première certification, soulignant qu'elle est pratiquement assurée avec un effort approprié, même en ce qui concerne les handicaps. Il propose des solutions pragmatiques, comme l'adaptation d'un local inadapté en choisissant un lieu approprié. La clé, selon lui, réside dans la constante implication des équipes, soulignant l'importance d'avoir des membres dévoués prêts à maintenir les normes requises pour conserver la certification.

Frédéric DENIS souligne que tous les salariés en France disposent du CPF, souvent sans savoir comment l'utiliser. Cela offre une marge significative pour attirer des participants, car même avec les 300 € supplémentaires, le CPF couvre intégralement les coûts (sauf le transport). Les magiciens qui ont une activité parallèle pourraient ainsi utiliser leur CPF pour leur passion plutôt que pour des formations professionnelles peu motivantes.

Il pourrait être envisagé de proposer une formule complète avec hébergement, mais cela représenterait encore plus de travail.

Noël DECRETON demande à Gérald ROUGEVIN le coût de la formation par candidat pour une semaine. Il souligne la nécessité de conclure des contrats adaptés pour les formateurs. Les formateurs devront émettre des factures en tant que prestataires. Des ajustements seront

nécessaires en termes de présentation, de formalisation et d'administratif, mais ces actions sont incontournables pour garantir le bon fonctionnement du projet.

Une discussion s'installe sur l'utilité d'une telle démarche. Il apparaît que cette qualification doit changer significativement l'image de la fédération auprès de l'administration et apporter un argument de plus pour la reconnaissance d'intérêt général et d'utilité publique.

Serge ODIN se demande quelle est l'utilité de la fédération si elle reste simplement une petite amicale de copains. Il souligne l'importance d'apporter des réponses en créant des initiatives, insistant sur le fait que l'action, même si elle peut échouer, est plus significative que l'inaction. Prendre des risques est essentiel pour éviter une stagnation sans satisfaction personnelle. Il préconise d'éviter les risques inconsidérés, mais affirme qu'il est crucial de ne pas rester passif pour rester attractif et comprendre les enjeux.

Noël DECRETON estime qu'il ne faut pas imposer aux stagiaires d'être membres de la FFAP, car cela va à l'encontre de la demande d'intérêt général. Il souligne la nécessité d'avoir une image d'ouverture au grand public. En réponse à Gérald, il approuve la répercussion des coûts de la certification dans le prix de la formation, considérant cela comme une avance de fonds qui sera autofinancée à terme. Il anticipe que la formation compensera l'investissement initial.

Selon les statuts actuels, il n'est pas possible d'intégrer des non-membres dans cette formation ; les nouveaux statuts devront en tenir compte. Il faut également considérer que cette ouverture aux non-membres doit s'appliquer à toutes les activités. Parallèlement, les statuts des amicales doivent prévoir cette possibilité. Jean-Claude PIVETEAU craint que l'ouverture au grand public entraîne la perte d'adhérents. Une discussion s'engage autour de cette possibilité d'ouverture au grand public. Serge ODIN pense que l'on peut ouvrir au grand public en faisant tout de même payer sa cotisation et donc d'intégrer la fédération sans examen ni parrainage.

Francis TABARY précise qu'on ne doit pas se renfermer sur nous et que de toute façon nos secrets sont aujourd'hui accessibles sur internet.

Noël DECRETON fait le parallèle avec l'inscription au congrès qui est accessible aux non-membres FFAP avec un tarif plus élevé. Il est donc envisageable de faire la même démarche pour le BIAM.

Serge ODIN considère que si on ajoute cette possibilité de façon statutaire ça ne déclenchera pas un affût de personnes importants.

La décision de démarrer les démarches est votée : 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions. La décision est adoptée.

11- Externalisation de la comptabilité

Noël DECRETON met l'accent sur la question cruciale de l'impact de l'information à l'administration fiscale sur les activités commerciales de la fédération a été discutée. Noël DECRETON exprime ses inquiétudes quant à la possibilité que cela entraîne l'obligation de passer à une comptabilité soumise à la TVA et à l'impôt sur les sociétés. Il souligne la complexité de déterminer les taux de TVA applicables à des activités diverses telles que les congrès, la vente de livres et les cotisations.

La facturation soulève également des préoccupations, notamment la nécessité d'être vigilant sur les notes de frais pour pouvoir récupérer la TVA.

Face à cette complexité, Noël DECRETON reconnaît son incapacité à gérer la situation, invoquant le manque d'expérience et de formation nécessaires. Il souligne que cela doublerait le travail de comptabilité et nécessiterait une déclaration mensuelle de TVA, représentant un investissement de temps considérable. L'idée de recourir à un cabinet comptable est évoquée, avec un coût estimé entre 4000€ et 5000€ HT par an.

Frédéric HEBRARD interroge sur la nécessité d'attendre la confirmation de l'obligation de passer à une comptabilité avec TVA. Noël DECRETON informe que la comptabilité pour 2023 est en cours, en attente de la confirmation dans le cadre de l'IG.

Serge ODIN partage l'expérience de Serge ARIAL, qui utilise un cabinet comptable pour gérer ces questions, avec un coût estimé à environ 3000€ par an. La décision d'inscrire au budget le coût d'un cabinet comptable est adoptée à l'unanimité.

Serge ODIN conclut en remerciant les participants et souligne la nécessité de réfléchir à la professionnalisation de certaines tâches qui ne peuvent plus être réalisées par des bénévoles.

La réunion se termine vers 13h.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL FEDERAL : 16 MARS 2024 EN VISIO CONFERENCE

Le 8 février 2024

Le président
Serge ODIN

A handwritten signature in blue ink, reading "Serge Odin".

Secrétaire général

A handwritten signature in blue ink, reading "Christian Charpenet".

Christian CHARPENET



16/11/2023

FEDERATION FRANCAISE DES ARTISTES PRESTIDIGITATEURS

Situation des Cotisations 2023

	N° Membre	total	Cotisation	Abonnement	Etranger	Frais Dossier	Frais Retard	Frais Divers
AMIENS	15	720,00	357,50	352,50	0,00	0,00	0,00	0,00
ANGOULEME	8	385,00	192,50	192,50	0,00	0,00	0,00	0,00
BESANCON	11	535,00	267,50	267,50	0,00	0,00	0,00	0,00
BLOIS	9	450,00	225,00	225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BORDEAUX	78	3 720,00	1 875,00	1 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CALAIS	11	550,00	275,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CESAR H	18	885,00	442,50	442,50	0,00	0,00	0,00	0,00
CLERMONT-FERRAND	18	885,00	442,50	442,50	0,00	10,00	0,00	0,00
COUDEKERQUE	11	520,00	260,00	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIJON	37	1 865,00	910,00	910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FFAP DIRECT	131	10 990,00	7 500,00	3 230,00	0,00	80,00	170,00	0,00
FLANDRES	23	1 100,00	575,00	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
GEMENOS	34	1 560,00	810,00	1 590,00	0,00	10,00	0,00	0,00
GRENOBLE	40	2 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HAUTE SAVOIE	29	1 365,00	672,50	672,50	0,00	10,00	10,00	0,00
LE PUY	11	490,00	267,50	267,50	0,00	0,00	0,00	0,00
L'EVENTAIL	25	1 220,00	610,00	610,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	N° Membre	total	Cotisation	Abonnement	Etranger	Frais Dossier	Frais Retard	Frais Divers
LILLE	29	1 405,00	695,00	695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LOIRE	26	1 295,00	627,50	627,50	0,00	0,00	40,00	0,00
LORIENT	18	910,00	425,00	425,00	25,00	0,00	10,00	25,00
LORRAINE	36	1 775,00	870,00	870,00	0,00	0,00	20,00	0,00
LYON	37	1 825,00	902,50	902,50	0,00	10,00	10,00	0,00
MAGICIEN DU CHOEUR	7	350,00	167,50	167,50	0,00	0,00	0,00	0,00
MARSEILLE	11	595,00	310,00	275,00	0,00	0,00	10,00	0,00
MHC PARIS	35	1 745,00	875,00	875,00	0,00	10,00	0,00	0,00
MONTPELLIER	25	1 235,00	617,50	617,50	0,00	0,00	0,00	0,00
NEVERS	22	995,00	497,50	497,50	0,00	0,00	0,00	0,00
NICE	10	510,00	250,00	250,00	0,00	0,00	10,00	0,00
NIMES	11	550,00	275,00	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NORMANDIE	21	1 020,00	510,00	510,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OEDM	31	1 590,00	775,00	775,00	0,00	0,00	40,00	0,00
PARIS	91	4 660,00	2 275,00	2 275,00	0,00	10,00	100,00	0,00
PERPIGNAN	15	760,00	375,00	375,00	0,00	0,00	10,00	0,00
PICARDIE	5	235,00	125,00	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
POITIERS	29	1 465,00	702,50	702,50	0,00	20,00	40,00	0,00
REIMS	23	1 150,00	575,00	575,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ROMANS	4	200,00	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAINT DIZIER	8	400,00	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SEINE ET MARNE	51	2 460,00	1 287,50	1 252,50	0,00	0,00	10,00	0,00
ST BREVIN LES PINS	10	515,00	242,50	242,50	0,00	10,00	0,00	0,00
STRASBOURG	29	1 420,00	710,00	710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOULOUSE	14	685,00	342,50	342,50	0,00	0,00	0,00	0,00

	N° Membre	total	Cotisation	Abonnement	Etranger	Frais Dossier	Frais Retard	Frais Divers
TOURS	24	1 210,00	600,00	600,00	0,00	10,00	0,00	0,00
TROYES	8	365,00	177,50	177,50	0,00	10,00	0,00	0,00
VAR	26	1 250,00	620,00	620,00	0,00	0,00	10,00	0,00
TOTAL GENERAL	1 165	61 815,00	32 812,50	29 247,50	25,00	190,00	490,00	25,00

C.A. - PARTICIPATION OCCUPATION Maison FFAP2023

[illegible]

MECENAT E.D.F. Scène - ANNEE 2023 (Compte 754 210)						
MECENE	ENGAGEMENT			VERSEMENTS		
	DATE	DUREE	MONTANT		DATE	MONTANT
Jean Michel GERMA	09/01/2023	3 ans	1 000 €	X	09-janv	1 000 €
Jean Claude TURRI	26/01/2023	3 ans	1 000 €	X	26-janv	1 000 €
Société DIAGONALE INTERNATIONALE	02/02/2023	1 an	1 500 €	X	15-févr	1 500 €
Mylène BOCHE-ROBINET Avocat DFBD	20/02/2023	1 an	500 €	X		
ATLAND Promotion SRL	21/02/2023	3 ans	700 €	X	08-mars	700 €
Société NHGR					09-mars	3 000 €
Groupement des CARTES BANCAIRES	09/03/2023	3 ans	1 000 €	X	05-juin	1 000 €
TOTAL						8 200 €

CHEQUES CONFERENCE AMICALES - ANNEE 2022 - 2023

DATE	AMICALES FFAP	CONFERENCIERS	MONTANT
<u>ANNEE 2022</u>			
12/04/2022	Les Magiciens d'Abord - Amiens	Edward BOULANGER	200 €
12/04/2022	Magie en Flandres - Bailleul	Bruno LAMOUR	200 €
15/04/2022	Académie de Champagne - Troyes	Benoit ROSEMONT	200 €
02/06/2022	Amicale Robert Houdin - Lyon		200 €
27/06/2022	Cercle Magique d'Alsace - Strasbourg		200 €
05/09/2022	Cercle Magique - Dijon	Gaetan BLOOM	200 €
12/09/2022	Cercle Magique Nivernoi - Nevers	Boris WILD	200 €
07/10/2022	Champagne Magic Club -Reims		200 €
09/11/2022	Les Magiciens du Languedoc - Nimes		200 €
11/11/2022	Cesar H - Blois		200 €
		S/TOTAL	2022 2 000 €

ANNEE 2023

23/01/2023	MISDIRECTION, les Magiciens d'Albertas	Robin DEVILLE	200 €
17/02/2023	Cercle des Magiciens du Var	Robin DEVILLE	200 €
05/04/2023	Cercle Magique Charentais	Ali NOUIRA	200 €
15/05/2023	Les Magiciens de l'Estuaire	Philippe MOLINA	200 €
29/05/2023	Nord Magic Club	Gaetan BLOOM	200 €
10/07/2023	Coudekerque Magic Club	Gabriel WERLEN	200 €
25/10/2023	EODM	Nikola PELLETIER	200 €

S/TOTAL	2023	1 400 €
----------------	-------------	----------------

TOTAL	3 400 €
--------------	----------------

EQUIPE DE France SCENE 2023									
BILAN DE L'ENSEMBLE des STAGES de L'ANNEE									
			ANNEE	STAGE	STAGE	STAGE	Communication	MONTANT	
DEPENSES de STAGE		PSEUDO	2023	PLOUHA	Ange Bleue	BLOIS	623 600	TOTAL	
EQUIPE DIRECTION									
1984	TRUPIN Patrick	PATHY BAD		833,68 €	563,80 €	242,00 €		1 639,48 €	
	Repas Coachs				56,50 €	93,56 €		150,06 €	
3988	DELVILLE Martine			400,00 €				400,00 €	
	Hôtel & VVF Gîtes de France			208,25 €				208,25 €	
	Hébergement Gîtes (Mme Pousse)					2 500,00 €		2 500,00 €	
	Hotel IBIS Styles					1 899,24 €		1 899,24 €	
	Hotel NOCTUEL Blois					172,64 €		172,64 €	
	Restauration					3 000,00 €		3 000,00 €	
EQUIPE des COACHS									
2301	PROTAT Hugues			530,86 €	700,00 €	339,32 €		1 570,18 €	
	Fournitures							0,00 €	
1780	CABARET Yannick	Yann Brieuc		633,36 €		50,00 €		683,36 €	
	FOURNAISEAU François					224,78 €		224,78 €	
								0,00 €	
INTERVENANTS EXTERIEURS									
	LEBEL Dominique				293,70 €	253,48 €		547,18 €	
	NICOLODI Joël	Jonicoel						0,00 €	
	CLARISSA							0,00 €	
ACHATS PRODUITS/ Variation de stock									
	Variation sur stock			0,00 €				0,00 €	
TOTAL DEPENSES			0,00 €	2 606,15 €	1 614,00 €	8 775,02 €	0,00 €	12 995,17 €	
RECETTES de STAGE									
			COTISATIONS	PARTICIPATION	PARTICIPATION	PARTICIPATION	PARTENARIAT	MONTANT	
			2023	PLOUHA	Ange Bleue	BLOIS	Maison Magie	TOTAL	
STAGIAIRES									
4 975	LENOIR Yannis	Why Yannis	100,00 €			130,00 €		230,00 €	
5 566	CAZIN OLIVIER		100,00 €	175,00 €				275,00 €	
2 502	LESAGE Christine	Alice	100,00 €	175,00 €		140,00 €		415,00 €	
4 949	OUM'HAND Brahim	Charly	100,00 €	200,00 €	0,00 €			300,00 €	
5 054	WOUDA Tom		100,00 €		0,00 €	40,00 €		140,00 €	
5 382	ROBERT Christophe	Mervil	100,00 €	175,00 €	0,00 €			275,00 €	
5 570	GUEBELS Jonathan		100,00 €	175,00 €				275,00 €	
5 659	COLLET Annabelle		100,00 €	175,00 €		345,00 €		620,00 €	
5 090	FONTAINE Quentin	Q Even	100,00 €	135,00 €		100,00 €		335,00 €	
4 113	JAD Helal				0,00 €			0,00 €	
	MASSET Jean Sébastien		200,00 €	175,00 €				375,00 €	
3 635	GUILHEM Julia		100,00 €	80,00 €				180,00 €	
5 290	CAPERA Edi		100,00 €	175,00 €				275,00 €	
	CHURLET Yves			135,00 €		140,00 €		275,00 €	
	LEKIEFRE Romain		100,00 €			180,00 €		280,00 €	
	RODON Olivier		100,00 €			345,00 €		445,00 €	
	MERLETTI Alberto		100,00 €			345,00 €		445,00 €	
	SPIRY Pierre					50,00 €			
	S/Total		1 600,00 €	1 775,00 €	0,00 €	1 815,00 €	0,00 €	5 190,00 €	
PARTENARIAT									
707 180	Maison de la Magie				0,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	
VENTE de PRODUITS									
707 160	Vente de produits EDF Scène			140,00 €				140,00 €	
TOTAL RECETTES			1 600,00 €	1 915,00 €	0,00 €	6 815,00 €	0,00 €		

BILAN DE L'ENSEMBLE des STAGES de L'ANNEE

BILAN DE L'ENSEMBLE DES STAGES DE L'ANNEE									
			STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	STAGE	MONTANT	
DEPENSES de STAGE			PSEUDO	Maison FFAP	Maison FFAP	Maison FFAP	Maison FFAP	Maison FFAP	TOTAL
			18 & 19 Mars	& 07 Mai	24 & 25 Juin	9 & 10 Sept	25 & 26 Nov		
EQUIPE DIRECTION									
1634	GUEZ Laurent		402,22 €	382,52 €	443,52 €	460,26 €			1 688,52 €
	Divers notes de repas		225,79 €	349,01 €	223,95 €	173,35 €			972,10 €
									0,00 €
									0,00 €
EQUIPE des COACHS									
4518	BOUCHE Pascal		181,13 €	251,13 €	323,13 €	300,00 €			1 055,39 €
3469	JULLIOT Ludovic		264,13 €	245,46 €	230,13 €	161,13 €			900,85 €
1537	SANVERT Jean Jacques		0,00 €						0,00 €
1277	BILIS Bernard		0,00 €						0,00 €
INTERVENANTS EXTERIEURS									
							1 300,00 €		1 300,00 €
									0,00 €
ACHATS PRODUITS/ Variation de stock									
0	Kit EDF	67,70 €	0						0,00 €
0	Sweat	28,50 €	0						0,00 €
0	Polo	19,60 €	0						0,00 €
0	Casquette	9,50 €	0						0,00 €
	Variation sur stock		0,00 €						0,00 €
	TOTAL DEPENSES		1 073,27 €	1 228,12 €	1 220,73 €	1 094,74 €	1 300,00 €		5 916,86 €
			PARTICIPATION						MONTANT
RECETTES de STAGE			PARIS						TOTAL
STAGIAIRES									
5 351	DE CECCO Morgan								0,00 €
4 979	QUILLEM Adrien								0,00 €
5 600	DUREY Christophe								0,00 €
5 742	DUMONTIER Meven								0,00 €
5 698	RENOUX Jonathan								0,00 €
5 009	VANDAMME David								0,00 €
5 531	PETIT Quentin								0,00 €
5 555	MORY Tristan								0,00 €
	MENDES Danny								0,00 €
	KRELLENSTEIN Daniel								0,00 €
	MERCIER Jason								0,00 €
		S/Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PARTENARIAT									
									0,00 €
VENTE de PRODUITS									
0	Kit EDF	70,00 €	0						- €
0	Sweat	33,00 €	0						- €
0	Polo	23,00 €	0						- €
0	Casquette	10,00 €	0						- €
	Divers								- €
	Vente de produits EDF Scène		0,00 €						0,00 €
	TOTAL RECETTES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
BILAN des STAGES de L'ANNEE									
			-1 073,27 €	-1 228,12 €	- 1 220,73 €	-1 094,74 €	-1 300,00 €	-5 916,86 €	-5 916,86 €



BIAM 2023 - 2027

Organigramme de la structure de formation 2023

Synthèse 2023

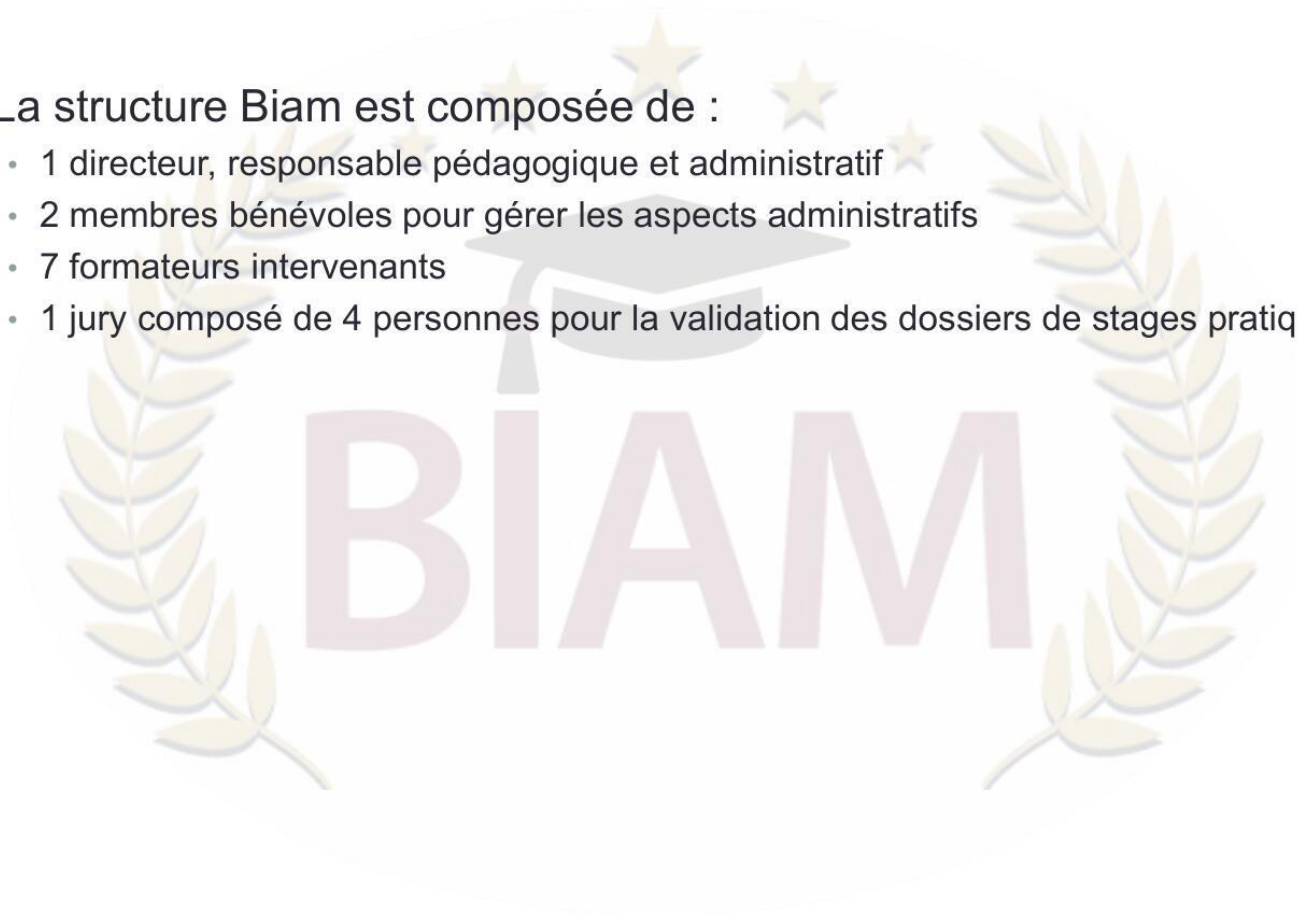
Proposition de certification Qualiopi pour l'action de formation
et la VAE délivrant le BIAM

Perspectives formations 2024-2027

Organigramme



- La structure Biam est composée de :
 - 1 directeur, responsable pédagogique et administratif
 - 2 membres bénévoles pour gérer les aspects administratifs
 - 7 formateurs intervenants
 - 1 jury composé de 4 personnes pour la validation des dossiers de stages pratiques



Synthèse 2023



- Avril : nouveau dirigeant élu par l'AF
- Mai : recrutement des membres de la structure BIAM et reprogrammation de la session pour octobre 2023, la structure n'ayant pas eu de dossiers candidats validés depuis avril 2022
- Depuis juin : communication de la session pour le recrutement des stagiaires, fabrication de la base contacts
- Juillet / Septembre : sur une vingtaine de personnes intéressées et ayant pris des informations complètes, seulement 4 dossiers fermes de candidats reçus, ce qui n'équilibre pas la session (10 stagiaires min)
- Septembre : décision d'annuler la session de 2023, et reprogrammation pour avril 2024; 2023 sera une année sans session BIAM. Report des 4 dossiers 2023 pour 2024; début de constitution du dossier Qualiopi et prise de contacts avec les structures de certification et d'accompagnement à la certification
- Octobre : flyers et communication au congrès FFAP et reprise du recrutement des stagiaires

Raisons principales invoquées : le coût, et la non prise en charge CPF

Certification Qualiopi 2024



- Principes et démarche :
 - Qualiopi est une marque de garantie pour attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences
 - Obligatoire depuis janvier 2022 pour accéder aux fonds publics
 - Délivrée par des organismes accrédités
 - Pour obtenir la certification : faire un contrat avec l'un de ces organismes certificateurs, et se soumettre à un audit initial, puis à un audit de surveillance à 14-18 mois, puis renouveler ce processus d'audit au bout de trois ans par contrat avec une société de certification, et ainsi de suite. La certification est payante.
 - Pour obtenir avec certitude une première certification en moins de 12 mois, se faire accompagner d'une société spécialisée : gain de temps, méthode rôdée, connaissance des requis, fourniture de la documentation juridique régulière obligatoire pour les audits, référent handicap, maintien dans la certification. Accompagnement payant.
- Conditions côté FFAP :
 - Être disponible 6h par semaine : 2h avec la société d'accompagnement, plus 4h pour rédiger les documents et ajuster le processus de formation et de validation des acquis
 - Avoir un budget annuel pour la certification et son maintien dans le temps

Coûts Qualiopi 2024 (devis)



Formation BIAM		Année 1 (certification)				Année 2	Année 3	Année 4
FFAP	Si Consulting	ICPF	APAVE	CEVA	Activcert	Maintien	Maintien	Maintien+a udit
pré-Audit et audit départ 1ere certification+dossier		1 817 €	1 447 €	1 345 €				
Audit annuel après obtention 1ere certification (surveillance pour renouvellement) entre 14 et 22 mois		487 €	442 €	447 €		442 €		900 €
Accompagnement obtention 1ere certification	2 490 €							
Accompagnement annuel documentaire obligatoire (réf handicap + docs réglementaires)	1 260 €					1 680 €	1 680 €	1 680 €
Total annuel HT					5 197 €	2 122 €	1 680 €	2 580 €
Total annuel TTC					6 236 €	2 546 €	2 016 €	3 096 €
Surcoût par personne Hypthèse 10 p/cours/an					624 €	255 €	202 €	310 €
Surcoût par personne Hypthèse 18 p/cours/an					346 €	141 €	112 €	172 €

En vert les
devis les
mieux disant

Calendrier Qualiopi 2024-2027



calendrier prévisionnel et coûts annuels associés en € TTC							
nov-23	mars-24	dec 2025	2026	mars-27	dec 2028	2029	mars-30
pré audit	audit initial	audit surveillance (A1+21M)		audit renouvellement (A2=A1+36 M)	audit surveillance (A2+21M)		audit renouvellement (A3=A2+36 M)
accompagnement initial							
	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel	accompagnement annuel
2 555 €	3 682 €						
	6 236 €	2 546 €	2 016 €	3 096 €	2 546 €	2 016 €	3 096 €

Coûts annuels prévisionnels basés sur les devis les mieux disant précédents si on commence en novembre 2023, à ajuster selon la date de démarrage

Perspectives Formations 2024-2027



- 2024 : une session comme les 3 précédentes, sans certification
- À partir de 2025 : 1 session par an avec certification
- Proposition :
 - passer de 480€ à 780€ / personne en tarifs de formation pour équilibrer le surcoût annuel, sauf la première année car le système ne sera pas encore en place. L'année de mise en place (2024) sera une année où il faut investir environ 6236 euros car coût non répercutable sur les tarifs. Après, en maintenant la certification pour un coût entre de 2000€ et 3000€/an selon les années, ce sera en équilibre avec le nouveau tarif à raison de 10 stagiaires par session minimum. Les années suivantes il y aura un excédant à partir de 10 candidats et en conservant 1 session par an.
 - Ajouter une 6^e journée de formation avec 1 atelier pratique en plus, et en allongeant la durée de certains modules théoriques.

Décisions à prendre



Le bureau et le Conseil sont-ils d'accord pour accorder à la structure BIAM les moyens financiers de la certification Qualiopi du BIAM ?

A partir de quelle date peut-on engager la démarche et le coût correspondant pour la première année (2023-2024) ?